SOCIETE ____ SARL AU CAPITAL SOCIAL : ___ DINARS SIEGE SOCIAL : ___ IDENTIFIANT UNIQUE : ___

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

		'est tenue le						
responsabili	ité limitée au	capital de I	Dinars (c	i-après désig	née la « Socié	té»), se sont i	éunis au s	siège de la
Société en A	Assemblée Gé	enérale Ordinaire	(c1-après	désignée l'	« Assemblée ›	·).		
Personn	ne Physique :							
vas	ssmine soui	issi						
•	mza ghabi							
	meed ahm	eed						
ma	arwa marw	a						
Personr	ne Morale :							
	ange tunisi	Δ						
	nisie teleco							
tui	nisie teleco.	111						
***	amina aavi	.						
•	smine soui:	881						
na	mza ghabi							
Autre(s) per	rsonne(s) prés	ente(s) ou représen	ntée(s):					
yas	ssminee	azerty						
L'Assemblé	e est présidée	par azerty azer t	tv.					
L'Assemblé	e est présidée	par le gérant de la	a Société					

représentés et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à

Le président constate que les associés représentants au moins la moitié du capital social sont présents ou

l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.
Cette résolution mise aux voix, est ;
DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée décide de nommer le cabinet le Cabinet immatriculée au registre du commerce sous le numéro et ayant le matricule fiscal numéro représenté par en qualité de commissaire aux comptes pour une période de
Le nouveau commissaire aux comptes gérant présent à l'Assemblée, remercie les associés pour la confiance qu'ils lui ont manifesté et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.
Cette résolution mise aux voix, est;
TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et publications partout où besoin sera.
Cette résolution mise aux voix, est ;
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.
LE PRESIDENT azerty azerty
LES ASSOCIES
Personne Physique :
yassmine souissi hamza ghabi ahmeed ahmeed marwa marwa
Personne Morale :
orange tunisie yasmine souissi tunisie telecom hamza ghabi

Bon pour acceptation des fonctions de gérant
